



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/2001/NGO/135  
13 février 2001

Original: ANGLAIS, ESPAGNOL  
ET FRANCAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-septième session  
Point 11 c) de l'ordre du jour provisoire

DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET, NOTAMMENT:  
LIBERTÉ D'EXPRESSION

Exposé écrit\*/ présenté par Reporters sans frontières-International, organisation non  
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la  
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[31 janvier 2001]

---

\*/ Exposé écrit publié tel quel, en anglais, espagnol et français, sans avoir été revu par  
les services d'édition.

## CUBA

### Harcèlement, exil, incarcération

### Une centaine de journalistes indépendants face à l'Etat

#### Introduction

A Cuba, où le contrôle exercé sur l'information diffusée auprès de la population ne faiblit pas, une centaine de journalistes indépendants, assimilés à des "*contre-révolutionnaires*" par les autorités, sont l'une des cibles privilégiées de la répression, à un moment où leurs travaux bénéficient d'une plus large audience potentielle grâce à l'Internet.

Depuis 1997, cinq d'entre eux ont été condamnés à des peines allant de six mois à six ans de prison et plus d'une centaine d'interpellations et d'arrestations ont été signalées. Inculpations, agressions, saisies de leur matériel, assignations à résidence, pressions sur leurs familles, amis ou contacts, tentatives de discrédit ou de division sont très fréquentes à leur encontre. Au 31 janvier 2001, deux journalistes étaient toujours incarcérés.

La relative accalmie dans le harcèlement de tous les "opposants" après la visite du pape en janvier 1998 n'aura duré qu'une année. Et les démarches auprès du gouvernement cubain de plusieurs des chefs d'Etat ou de gouvernement (réunis à La Havane en novembre 1999 à l'occasion du Sommet ibéro-américain) en faveur de la démocratisation du régime n'ont guère été suivies d'effet. Les libertés d'expression, de presse, de réunion et d'association n'ont toujours pas droit de cité à Cuba<sup>1</sup>.

Cependant, les rangs des journalistes indépendants continuent de grossir, en dépit des nombreux départs en exil, volontaires ou forcés, et malgré les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles ils exercent. D'après les informations collectées par Reporters sans frontières (RSF), ils sont actuellement un peu plus d'une centaine, alors qu'ils n'étaient qu'une poignée au début des années 90. Anciens professionnels des médias officiels (dont ils ont démissionné ou ont été "remerciés"), du secteur de la communication (rédacteurs, traducteurs, archivistes, bibliothécaires, etc.), du monde de l'éducation ou simples techniciens, ils officient à La Havane mais aussi en province, où le harcèlement policier est plus intense.

#### L'Internet à la rescousse

Qu'ils soient professionnels aguerris, formés par leurs pairs ou autodidactes, les journalistes indépendants ont vu leurs débouchés potentiels s'élargir grâce aux nouvelles technologies, auxquelles ils n'ont eux-mêmes pas accès. La création dans les pays occidentaux de sites Internet<sup>2</sup> accueillant les nouvelles qu'ils transmettent de Cuba (par téléphone le plus souvent, par télécopieur quand ils en ont un) a étendu le champ de diffusion des informations qu'ils ne peuvent publier dans leur propre pays. Le nombre de leurs contributions (téléphonées) à des stations de radio étrangères, le plus souvent liées à l'exil, a lui aussi augmenté.

#### Nouvelle "loi-bâillon"

Promulguée en février 1999, la "loi 88", rapidement baptisée "loi-bâillon" dans les milieux dissidents, pèse comme une épée de Damoclès sur toute personne qui "*collabore, quel que soit le moyen utilisé, avec des émissions de radio ou télévision, des revues ou autres médias étrangers*" ou "*fournit des informations*" jugées susceptibles de servir la politique américaine. Les peines encourues sont très lourdes : jusqu'à vingt ans de prison, la confiscation de tous ses biens personnels et des amendes atteignant 100 000 pesos (près de 4 800 dollars, quand le salaire moyen sur l'île est de 250 pesos, soit 12 dollars par mois). Ce texte, dont aucun

---

<sup>1</sup> L'article 53 de la Constitution reconnaît "*aux citoyens la liberté de parole et de presse*", à condition qu'elle soit "*conforme aux objectifs de la société socialiste*". Dans les articles 54 et 62, les autres libertés sont soumises à des conditions tout aussi restrictives.

<sup>2</sup> notamment cubanet.org, nuevaprensa.com, BPIcuba.org, cubafreepress.org, tous animés par la communauté cubaine en exil aux Etats-Unis, et le site de la Société interaméricaine de presse, cuba.sipiapa.org.

tribunal ne s'est prévalu jusqu'à présent, punit aussi *"la promotion, l'organisation, l'encouragement ou la participation à des réunions ou à des manifestations"*.

### **Deux journalistes incarcérés**

Les cinq journalistes indépendants qui ont été jugés et condamnés à des peines de prison depuis 1997 n'ont pas été clairement inculpés pour avoir divulgué des informations sans imprimatur, mais pour d'autres délits. Actuellement, deux condamnés sont toujours détenus.

#### ***Bernardo Arévalo Padrón***

Fondateur de l'agence de presse *Linea Sur Press* en octobre 1996 à Aguada de Pasajeros (ville située à 140 km au sud-est de La Havane, dans la province de Cienfuegos), Bernardo Arévalo, âgé de 35 ans, a été arrêté le 18 novembre 1997 et condamné en appel le 28 du même mois à six ans de prison pour "outrage" au président Fidel Castro et au vice-président Carlos Lage, en vertu de l'article 144 du Code pénal cubain. Cet ancien employé des chemins de fer avait déclaré sur les ondes d'une radio étrangère que les deux dirigeants cubains étaient des *"menteurs"*, après les avoir accusés de ne pas se conformer aux engagements démocratiques signés lors d'un précédent Sommet ibéro-américain.

#### ***Manuel Antonio González Castellanos***

Journaliste professionnel, correspondant de l'agence *Cuba Press* à Holguín (est de Cuba), Manuel Antonio González Castellanos, âgé de 43 ans, rentrait, au soir du 1<sup>er</sup> octobre 1998, à son domicile où vit notamment sa mère, fille de Lidia Doce, la célèbre "messagère du Che" pendant la révolution. Apostrophé et provoqué par un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur et par deux agents de la sécurité d'Etat, le journaliste s'est emporté. Il a fini par rendre Fidel Castro personnellement responsable de ce harcèlement incessant. Manuel Antonio González Castellanos a été immédiatement accusé d'"outrage" au Président. Il a été condamné, le 6 mai 1999, à une peine de trente et un mois de prison.

### **Interpellations et saisies**

La police tente de plus en plus souvent d'empêcher les journalistes indépendants de couvrir les événements "sensibles". Les reporters sont alors soit interpellés (une trentaine de ces détentions, qui durent parfois plusieurs jours, ont été signalées en 2000), soit assignés à résidence. Le 21 juillet 2000 par exemple, jour du procès (annoncé la veille) de deux opposants à Santiago, **Luis Alberto Rivera Leyva**, directeur de l'APLO (*Agencia de prensa libre oriental*) a été arrêté à son domicile et libéré après la fin de l'audience. A l'occasion de ces interpellations, durant lesquelles des menaces sont systématiquement proférées, il est fréquent que le matériel des journalistes soit saisi.

### **Tentatives de discrédit et pressions sur les familles**

Trente journalistes indépendants sont subitement sortis de l'anonymat à Cuba le 1<sup>er</sup> novembre 1999, juste avant le Sommet ibéro-américain de La Havane, lorsque le président Fidel Castro a cité les noms de chacun d'entre eux sur les ondes des deux chaînes nationales. Tournés en dérision, ils ont été accusés d'avoir fréquenté la Section des intérêts américains dans la capitale, lors d'une soirée organisée à l'occasion du départ de son responsable.

Les familles ou amis des journalistes sont eux aussi victimes de représailles : on ne compte plus les époux, frères ou soeurs de ces "contre-révolutionnaires" qui ont perdu leur emploi, parce qu'ils refusaient de condamner ou de dénoncer les "fautifs", ou les mille et un tracas infligés à leurs parents ou enfants. *"Tous ceux qui ont des liens avec un "antisocial" subissent une forme ou une autre de représailles jusqu'à ce qu'ils coupent ces liens et le proclament"*, résumait **Jorge Olivera Castillo**, ancien rédacteur du journal de la télévision cubaine, actuel directeur de l'agence *Habana Press*, et **Marvin Hernández** (*Cuba Press*), dont les familles sont particulièrement harcelées.

### **Accès interdit à l'Internet**

Les deux seuls serveurs de l'île sont le CENIAI, branche du ministère cubain de la Science et de la Technologie, et Infocom, dépendant de la société mixte italo-cubaine ETECSA

(Empresa de Telecomunicaciones de Cuba, S.A). Les requérants doivent avoir une raison valable, aux yeux des autorités, de déposer une demande. Les personnes individuelles sont tenues de se présenter elles-mêmes au bureau du ministère. Si la requête est acceptée, elles signent un contrat aux clauses restrictives. Est ainsi interdite l'utilisation de l'Internet "*en violation des principes moraux de la société cubaine ou des textes de loi du pays*". Les échanges électroniques, eux, ne doivent pas "*compromettre la sécurité nationale*". Seuls de hauts fonctionnaires gouvernementaux, quelques chercheurs ou spécialistes (surveillés par leurs chefs lorsqu'ils naviguent sur leur lieu de travail) ainsi que les entreprises étrangères représentées à Cuba ont un accès total à la Toile.

### **Survivre dans la peur ou s'exiler**

Sur une île où l'Etat est le seul employeur, les journalistes indépendants, faiblement rétribués par les sites qui accueillent leurs articles et jamais payés pour leurs contributions sur les radios américaines, comptent pour survivre, comme beaucoup de Cubains, sur l'argent envoyé par leur famille exilée. Les autorités cubaines, qui ont toujours préféré que les dissidents quittent le pays (sans possibilité d'y revenir), exercent sur eux de grandes pressions pour qu'ils s'exilent. Certains s'y refusent opiniâtrement. D'autres, las de la répression, surtout lorsqu'elle affecte leurs proches, demandent un visa, le plus souvent aux Etats-Unis mais aussi dans les pays européens ou latino-américains. Tous ne l'obtiennent pas. Quatorze journalistes indépendants se sont exilés en 1999 et dix-huit en 2000. Ils avaient été dix-sept seulement, entre 1993 et 1998, d'après les données que RSF a pu collecter.

-----